

ADHESION ANNUELLE 2023-2024

Tarif unique de 10€

- Pour les Actifs et les Retraités INSA, elle donne droit à :

L'accès à la plateforme de réduction MEYCLUB

Une subvention annuelle de l'API*

La participation aux achats groupés ; aux activités one-shot ; aux sorties culturelles et voyages.

- Pour les « Ayants-droit », les « Conventionnés » et les « Extérieurs », elle donne droit à :

La participation aux achats groupés ; aux activités one-shot ; aux sorties culturelles et voyages.

* Voir les conditions d'utilisation avec l'API

INSCRIPTION AUX ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Pour les activités sportives ou culturelles, il convient de rajouter à l'adhésion simple, le montant indiqué pour chaque activité choisie.

Il est impératif que le pratiquant soit majeur.

Les activités auront lieu sous réserve :

- d'un minimum de 15 inscrits pour les activités avec professeur. L'API se réserve le droit d'arrêter une activité si l'effectif est régulièrement inférieur à 5.

- des conditions sanitaires mises en place : Passe sanitaire, jauge, protocole etc...

- à condition d'avoir fourni un certificat médical de moins de trois ans sera exigé avec précision de la / les activité(s) choisie(s).

Un demi-tarif est appliqué pour l'inscription à une activité (avec professeur) à partir du second semestre (février 2024).

Tarifs par activité AVEC professeur (en supplément de l'adhésion simple)

Actif et Retraité INSA (1)	Ayant-droit (2) (d'un actif ou d'un retraité INSA adhérent à l'API)	Conventionné (3)	Extérieur (4)
CHORALE			
100	125	125	145
GYM BALL			
40	65	65	85
GYM FITNESS			
40	65	65	85
PILATES Midi			
40	65	65	85
PILATES Soir			
40	65	65	85
RUNNING – PPG			
40	65	65	85
SELF DEFENSE / BOXE Midi			
40	65	65	85
SELF DEFENSE / BOXE Soir			
40	65	65	85
STRETCHING			
40	65	65	85
Tai Chi -Qi Gong			
40	65	65	85
YOGA Midi			
40	65	65	85
YOGA Soir			
40	65	65	85
ZUMBA			
40	65	65	85

Tarifs par activité SANS professeur (en supplément de l'adhésion simple)			
Actif et Retraité INSA (1)	Ayant-droit (2) (d'un actif ou d'un retraité INSA adhérent à l'API)	Conventionné (3)	Extérieur (4)
TIR A L'ARC			
25	35	35	45
BADMINTON			
10	20	20	30
JEUX DE SOCIÉTÉ			
10	20	20	30
MUSCULATION			
10	20	20	30
VOLLEY BALL			
10	20	20	30

(1) Sur présentation de la carte professionnelle INSA. Sont considérés comme actifs, les agents rémunérés par l'INSA.

(2) Sont considérés comme ayants-droit : les personnes vivant sous le même foyer fiscal (et enfants de plus de 16 ans) adhérents actifs et retraités INSA. Seuls les ayants-droits majeurs peuvent s'inscrire aux activités sportives. En dessous de 17 ans : exonération de la cotisation annuelle si au moins un des parents est adhérent.

(3) Personnel membre d'une association en convention avec l'API (ADAS INRAE, AS et Amicale de l'INSA). L'adhésion simple est nécessaire pour pouvoir s'inscrire aux activités sportives et culturelles.

(4) Ne rentre dans aucune des trois autres catégories d'adhérents.